conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 501 HARDENER

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 3 H311: Toxique par contact cutané.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger Liquide et vapeurs inflammables. H226

> Nocif en cas d'ingestion. H302 H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Prévention: Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

une protection auditive.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter P304 + P340 + P310 la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 15.10.2018 400001007736

Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-aminopropyldiéthylamine

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
3-aminopropyldiéthylamine	104-78-9 203-236-4 612-062-00-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

veux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Risques

Toxique par contact cutané.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves brûlures.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Movens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Neutraliser à l'acide.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 15.10.2018 400001007736 2.0 27.10.2023 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

> pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après manipulation du produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

en commun

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
3-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	24,7 mg/m3
aminopropyldiéthylam			systémiques	
ine				
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	3,5 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets	1,8 mg/m3
	rs		systémiques	
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,5 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-aminopropyldiéthylamine	Eau douce	0,03 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

Eau douce - intermittent	0,3 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Eau de mer	0,003 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Sédiment d'eau douce	0,418 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sédiment marin	0,042 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	·
Sol	0,066 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel caoutchouc butyle

Matériel Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture > 8 h

Caoutchouc nitrile Matériel Délai de rupture 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence Protection respiratoire

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Type de Filtre recommandé:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Filtre de type : Filtre de type A-P

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : violet

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : 155 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 50 °C

Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de : > 200 °C

décomposition

: env. 11 (20 °C)

Concentration: 500 g/l

Viscosité

pΗ

Viscosité, dynamique : 1 400 - 4 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,83 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes

Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

#### Composants:

#### 3-aminopropyldiéthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 830 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): 524 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### **Composants:**

### 3-aminopropyldiéthylamine:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Composants:**

# 3-aminopropyldiéthylamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 15.10.2018 2.0 27.10.2023 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

#### **Composants:**

#### 3-aminopropyldiéthylamine:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### 3-aminopropyldiéthylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### 3-aminopropyldiéthylamine:

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle développement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 50 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 50 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

e la FDS: Date de dernière parution: 15.10.2018 7736 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

#### Toxicité à dose répétée

Nombre d'expositions

#### **Composants:**

### 3-aminopropyldiéthylamine:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : >= 750 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 13 w

Dose : 0, 50, 250, 750 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 408

: daily

BPL : oui

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : daily

Dose : 0, 50, 250, 750 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

## Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 15.10.2018 400001007736 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### 3-aminopropyldiéthylamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 146,6 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30,16 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ISO 6341

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 34

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOECr (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

19.53 ma/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

100,5 mg/l

Durée d'exposition: 17 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### 3-aminopropyldiéthylamine:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 15.10.2018 400001007736 Date de la première version publiée: 2.0 27.10.2023

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 32 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

BPL: oui

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

# 3-aminopropyldiéthylamine:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 0,36 (25 °C) pH: 11,2 - 11,4

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: non

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

# **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2684
ADR : UN 2684
RID : UN 2684
IMDG : UN 2684
IATA : UN 2684

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : 3-DIÉTHYLAMINOPROPYLAMINE
ADR : 3-DIÉTHYLAMINOPROPYLAMINE
RID : 3-DIÉTHYLAMINOPROPYLAMINE
IMDG : 3-DIETHYLAMINOPROPYLAMINE

IATA : 3-Diethylaminopropylamine

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	3	8
ADR	:	3	8
RID	:	3	8
IMDG	:	3	8
IATA	:	3	8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du : 38

danger

Étiquettes : 3 (8)

**ADR** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du : 38

danger

Étiquettes : 3 (8)
Code de restriction en : (D/E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du : 38

danger

Étiquettes : 3 (8)

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 (8) EmS Code : F-E, S-C

IATA (Cargo)

Instructions de : 365

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y342 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 354

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y342 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

l'environnement

RID

Dangereux pour : non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

: 4331

Installations classées pour la

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

# Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS: 400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam.: Lésions oculaires gravesFlam. Liq.: Liquides inflammablesSkin Corr.: Corrosion cutanée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® 501 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 27.10.2023

Numéro de la FDS:

400001007736

Date de dernière parution: 15.10.2018 Date de la première version publiée:

15.10.2018

Date d'impression 02.11.2023

: Sensibilisation cutanée Skin Sens.

Information supplémentaire

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.